

Soutenir la sortie de la crise COVID du secteur culturel genevois

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a approuvé un crédit budgétaire extraordinaire de 1'050'000 francs pour cofinancer une partie du dispositif COVID-culture genevois et apporter des aides ciblées en cette sortie de crise, afin d'accompagner et compléter les mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

Le Conseil fédéral a fixé la durée de validité de **l'ordonnance COVID-culture** jusqu'à la fin de 2022, découlant d'une volonté affirmée de renouveler des aides au secteur culturel dont le retour à la normalité subit encore des perturbations. Un processus d'accompagnement des mesures fédérales y relatives avait été initié historiquement à l'initiative de la Ville de Genève, dès le mois de mars 2020. Reconduisant le partenariat avec le Canton de Genève et l'Association de communes genevoise, le dispositif prévoit d'apporter une aide adaptée à celles et ceux qui œuvrent pour la vie culturelle de la région. Une participation d'un montant plafond de 550 000 francs est prévue dans les dispositions garanties par voie de convention.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un **fonds de reprise exceptionnel**, doté d'un montant de 500 000 francs. Celui-ci vise à prolonger le plan d'actions déployé au travers du précédent crédit de 3,9 millions de francs, voté par le Conseil municipal en 2021, et qui était destiné au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle. Des investissements ciblés permettront de soutenir des actrices et acteurs de la culture dont les conditions de travail se trouveraient encore péjorées, et ainsi favoriser une reprise durable de l'activité culturelle en maintenant un filet de sécurité pour cette période de sortie de crise. En effet, de nombreuses restrictions étaient encore en vigueur en ce début d'année, péjorant non seulement les activités pendant ce premier trimestre, mais compliquant considérablement la planification pour les mois suivants, sachant que de nombreux événements culturels se planifient longtemps à l'avance. Établissant le même diagnostic que les autorités fédérales et cantonales, le Conseil administratif juge ainsi indispensable d'accompagner les métiers de la culture dans cette phase cruciale de reprise, en proposant un dispositif complémentaire et de proximité.

Les modalités précises de mise en œuvre et de postulation à ce fonds de reprise exceptionnel seront communiquées partir du 1^{er} juillet sur les canaux professionnels usuels du Service culturel ainsi que sur le site internet de la Ville de Genève.

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition numérique

Ville de Genève

079 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch